

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-245

POLICE MUNICIPALE

Réf. : SB/JL

Objet : Entreprise MIDI TRAVAUX – travaux sur réseau et voirie – Avenue des Conignes – du 7 Août 2023 au 30 Novembre 2023.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L 325-1 et L325-2, L 411- 1 et suivants, R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R411-25 à R 411-28 et R 417-10 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie - signalisation temporaire) - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de travaux, formulée par l'entreprise MIDI TRAVAUX en date du 3 Août 2023,

Considérant les travaux sur réseaux et voirie, Avenue des Conignes, du lundi 7 Août 2023 au jeudi 30 Novembre 2023,

Considérant que pour faciliter l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La **circulation** est alternée selon les schémas U14 et U16 (joints), **Avenue des Conignes** depuis la station d'assainissement jusqu'à l'Avenue des Îles :

- Du lundi 7 Août 2023 à 07H30 au jeudi 30 Novembre 2023 à 18H00.

ARTICLE 2 :

L'entreprise MIDI TRAVAUX est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation provisoire et réglementaire.

Coordonnées du responsable : Monsieur LEONARD – Tél : 04-90-71-64-52.

.../...